

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 à 20 heures 30**

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, M. BRIAND.

Absentes excusées : Mme GAUTHIER Christèle donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE
Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à Mr Thomas MAHEO

Secrétaire de séance : Mme Marie Paule BUZULIER

Excusée : Mme GOOSSAERT

Ouverture de la séance à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2022 est approuvé.

1-AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE L'HERMINE : DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Le conseil approuve le projet d'aménagement du lotissement de l'Hermine. La commune est propriétaire des parcelles cadastrées AA 32-116-118 d'une surface d'environ 2,3512 Ha située rue du Plessis. Ce lotissement sera créé en 2 phases, représentant 32 lots au total. Les travaux de la 1^{ère} tranche d'environ 15 lots débiteront au cours du 1^{er} semestre 2023.

2-RENOVATION DU PONT DE TROHELLEUC : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le conseil valide la proposition du cabinet CETIA à hauteur de 14 050,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du pont de Trohelleuc. Le financement de cette étude et des travaux sera réparti à parts égales entre la commune de Saint Barnabé et la Ville de Loudéac.

3-PROGRAMME VOIRIE : BON DE COMMANDE N°2

Le Conseil valide le programme de travaux de voirie définitif pour bon de commande n°2 établi par le Cabinet SAFEGE à hauteur de 40 904,45 € HT pour les voies de Coëtmeur 3 (224 ml) et Impasse du chêne vert (100 ml).

4-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE A COMPTER DU 01/01/2023

Le conseil décide de reporter cette décision au prochain conseil municipal, dans l'attente du RDV avec les services de la CAF et de la PMI sur le devenir du fonctionnement de l'ALSH l'été.

5-LIGNE DE TRESORERIE : RENOUELEMENT

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €uros.

6-CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil autorise le maire à mandater la somme de 1 654,42 € au compte 6541 ainsi que la somme de 75,40 € au compte 6542 du budget de la Commune pour 2022 pour mettre fin aux créances correspondantes.

7-DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil valide le versement d'une aide financière au fonctionnement du dispositif ULIS pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe primaire à l'Ecole Ste Anne de Loudéac, à hauteur du coût moyen départemental défini par les services de la Préfecture soit 452,30 € par élève.

8-DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil décide de nommer Monsieur Michel JOUAN en qualité de correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

9-DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles section : AA N° 98 ; AD N° 197 ; AD N° 21 et 24.

10-INFORMATIONS DIVERSES

- Cimetière : eau potable interdite à l'utilisation suite aux recommandations du Préfet.
- Missions argent de poches vacances de la Toussaint : 5 jeunes inscrits.
- Repas des aînés le vendredi 11 novembre. RDV à 13h à la salle Sterenn.
- Repas des élus et du personnel le vendredi 2 décembre à 19h30 au Gwenestan.
- Visite de la CAF et de la PMI le vendredi 4 novembre pour faire un point sur le fonctionnement et le lieu de l'ALSH.
- Activité Cap sports proposée aux enfants le soir après l'école à 16h45 à la salle omnisport.
- Analyse de la dette en cours par le cabinet EFG Conseil.
- Eclairage public :
 - rappel : à partir de 6h30 le matin, et le soir jusqu'à 20h30 (sauf côté salle polyvalente, 23h le Week-End)
 - illuminations de Noël : 3 semaines, du 15 décembre 2022 au 3 janvier 2023. Pose par l'entreprise SADER.
- Accueil de Brendon PAWLOWSKI dans le cadre de TIG, du 31/10 au 25/11.

Clôture de la séance : 22 heures15.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 29 octobre 2022.

A Saint-Barnabé, le 28 octobre 2022.

La Secrétaire de séance,
Mme Marie Paule BUZULIER

Le Maire,
Georges LE FRANC